

 UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	STANDARD DE CONSTRUCTION	
	CHARPENTERIE	06100

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

- 1.1.1 Traiter en « Pentox osmose » de couleur verte toutes les pièces de bois venant en contact avec le béton, la maçonnerie ou les enduits ou utilisées à l'extérieur ou utilisées pour les couvertures et pour les ouvrages en tôle. Les traiter par immersion ou par la pose de deux couches épaisses au pinceau sur toutes les surfaces.

PARTIE 2 - PRODUITS

- 2.1.1 Tout le bois employé pour la charpenterie extérieure sera de l'épinette catégorie #1 pourcentage maximal d'humidité 19% conforme aux normes ACNOR 0141-1970 NLGA (Standard Grading Rules for Canadian Lumber).
- 2.1.2 Tout le contreplaqué employé pour la charpenterie extérieure sera en épinette de l'Est, sept plis, à colle hydrofuge, qualité « PMAC exterior » type underlay bon sur deux côtés.